

COMMUNE DE TORREILLES

Département des Pyrénées-Orientales

Canton de La Côte Salanquaise

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN SA SEANCE D'INSTALLATION DU SAMEDI 21 MARS 2026

L'An Deux Mille Vingt Six et le Vingt et Un Mars à Onze Heures.

Les membres du conseil municipal de la commune de TORREILLES, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du dimanche 15 mars 2026, se réunissent à la salle des fêtes sur convocation qui leur a été adressée par le Dr Marc MEDINA, maire sortant, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Date de convocation du conseil municipal : 17 mars 2026.

Présents : Guy ROUQUIE, Agnès BLED-GARCIA, Geoffrey TORRALBA, Emma SABATE, Gérard CEBELLAN, Emilie MONTANES, Jean-Luc ROMERA, Monique DEYRES, Sébastien CABRI, Sandrine JOUE-MACH, Pierre PAGNON, Marie-Christine BEYLEIX MOISAN, Christophe CLARET, Stéphanie FLEURY, Damien CLET, Coralie ZAMORA, Christophe PEREZ, Jean-Christophe MARGAIL, Audrey GALLOY, Bastien MONREAL, Virginie PORTEILS, Patrick REDA, Bénédicte ROGER, Pierre FAGET, Emilie COUVEZ, Jean-Michel PONCE.

Absente excusée : Nathalie VILLALONGUE donne pouvoir à Emma SABATE.

En exercice : 27

Présents : 26

Ayant pris part au vote : 27

Les conseillers présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, madame Monique DEYRES, doyenne d'âge, préside l'élection du maire et déclare la séance ouverte.

Madame Bénédicte ROGER est désignée pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Monsieur Bastien MONREAL et madame Virginie PORTEILS sont désignés pour assurer les fonctions d'assesseurs.

N° délib.	Objet
012/2026	Élection du maire - Adoptée à l'Unanimité
013/2026	Définition du nombre d'adjoints - Adoptée à l'Unanimité
014/2026	Élection des adjoints - Adoptée à l'Unanimité